



Extrait du UFR Arts, philosophie, esthétique

<http://www.artweb.univ-paris8.fr/?Modalites-d-inscription-a-l>

Modalités d'inscription à l'université 2018-2019

- Menu - Départements - Musique - Master MEEF (Capes) -

Date de mise en ligne : mercredi 14 septembre 2016

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 Â©2011 -

Tous droits réservés

Une réunion d'information sur notre formation aura lieu **le lundi 7 mai 2018** de 18h à 20h, salle A0166.

1ère session de candidature :

Dépôt des candidatures : du 19 mars au 21 avril 2018 ;

- Retour des dossiers : au plus tard le 23 avril ;

- Réponse aux candidats le 18 mai 2018.

2ème session de candidature :

- Dépôt des candidatures : du 21 mai au 22 juin 2018 ;

- Retour des dossiers : au plus tard le 25 juin (lundi) 2018 ;

- Réponse aux candidats le 5 juillet 2018.

3ème session de candidature :

Une session complémentaire de candidatures est programmée du 27 août au 9 septembre 2018 dans la mesure des places restant disponibles (capacité d'accueil 15 étudiants).

Les étudiants qui auront déjà reçu un avis défavorable ne seront pas en mesure de postuler à nouveau.

Conditions d'accès :

Pour le Master 1 : Licence, spécialité Musique ou Musicologie.

Pour le Master 2 : Master 1 MEEF Education Musicale et être lauréat du concours.

Pour candidater :

Avant de déposer votre candidature dans cette application, vérifiez qu'il s'agit effectivement de la procédure qui correspond à votre situation personnelle en consultant le site de l'université Paris 8 :

<https://appscol.univ-paris8.fr/infoDevu/>

Attention :

Si vous relevez d'une autre procédure d'admission comme Campus France... et si vous déposez tout de même une candidature dans cette application, celle-ci pourra être rejetée et votre inscription refusée.

Etapas à suivre :

- 1) Créez un compte et un dossier de candidature ;
- 2) Choisissez la formation MEEF, 2nd degré, Parcours Éducation musicale et chant choral ;
- 3) Déposez les pièces justificatives dans votre dossier de candidature dématérialisé ;
- 4) Transmettez votre candidature en cliquant sur transmettre mon dossier de candidature (tout dossier doit être complet pour être transmis) ;
- 5) Consultez et suivez l'état d'avancement de votre dossier ;
- 6) Confirmez ou désistez-vous en cas d'avis favorable.

A chaque étape de l'état d'avancement de votre dossier de candidature, un courriel vous sera adressé.
Il est donc important de renseigner une adresse de messagerie correcte que vous consultez régulièrement.

Les étudiants qui sont **déjà titulaires d'un master ou dispensés de master** peuvent suivre la préparation au concours dans le cadre d'une inscription auprès du SUFICE (inscription AEU [attestation d'études universitaire, appelée aussi préparation décyclée]). Ils devront fournir les pièces complémentaires comme tous les autres candidats (voir ci-dessous), par contre le formulaire d'admission est :

1/ Formulaire de candidature à télécharger :

<a

href="http://www.artweb.univ-paris8.fr/spip.php?action=accéder_document&arg=4026&cle=a385c23b2431d2d99d620c8549b2655e52f785d6&file=pdf%2Fia_2018-2019_-_demande_d_admission_aeu.pdf" title='PDF - 147.2 ko'
type="application/pdf">



2/ à compléter par l'étudiant puis par le responsable du parcours MEEF.

3/ Les candidats, s'ils sont admis, devront faire valider ce formulaire par le service du SUFICE auprès de Mme Kadri, qui leur fournira un dossier d'inscription à remplir.

4/ Enfin ils pourront se rendre au bureau des inscriptions avec le formulaire et le dossier d'inscription complété, afin de procéder à leur inscription administrative.

Les candidatures AEU ne pourront être examinées que début septembre en fonction des capacités d'accueil.

Pièces à fournir pour la constitution du dossier (AEU et Masters) :

- Un curriculum vitae accompagné de la photocopie des diplômes obtenus et relevés de notes correspondants et/ou certificat de scolarité et relevés de notes trimestriels ou semestriels pour un diplôme en cours d'obtention.
- Pour les diplômes étrangers : traduction effectuée ou authentifiée par les autorités françaises (Service culturel de l'ambassade de France à l'étranger) ou par un traducteur assermenté en France.
- Copie des certificats de travail ou attestations d'employeurs.
- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité nationale ou passeport). Joindre un extrait d'acte de naissance en français pour les pièces d'identité en langue étrangère.

Pour toute information administrative complémentaire contacter le secrétariat :

SECRETARIAT DU MASTER DE MUSIQUE

Anne LALAISSON

EN PERIODE D'ADMISSION ET INSCRIPTION

DU LUNDI AU VENDREDI

9 HEURES -16 HEURES

Fermé le mercredi et vendredi après-midi

01 49 40 66 11

musique univ-paris8.fr